



elle remet en cause la préservation des forêts.

Ainsi, sous la pression citoyenne, E.ON, géant allemand de l'énergie, a abandonné la conversion à la biomasse de sa centrale thermique de Gardanne. Entre 2013 et 2018, la mobilisation a été particulièrement forte dans les Cévennes, où 35 000 tonnes devaient être prélevées sur un massif forestier de 150 000 hectares. Jean-Baptiste Vidalou y habitait. Auteur d'un ouvrage sur le sujet ^[4], celui-ci était favorable à une préservation pure et simple de la forêt pour son usage « *imaginaire, poétique et politique* ». Mais des projets de « biomasse citoyenne » avaient également vu le jour.

Les scieries sont le « maillon faible » de la filière

Ce concept décentralisé de biomasse se développe ailleurs, notamment en Haute-Loire avec Ere43, une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui gère, depuis 2008, 25 petites chaufferies alimentant essentiellement des locaux communaux et un lotissement résidentiel. La coopérative, qui associe ses huit salariés, ses utilisateurs et la mairie de Mazet-Saint-Voy, utilise des bois provenant « *de déchets de scierie et de coupes d'éclaircie sur les essences les plus répandues* », selon François Guilbert, coopérateur. La part du bois provenant de coupes rases est ainsi passée de 50 % à 40 % en cinq ans.

RENOUVEAU

Bref, la mobilisation citoyenne en faveur de la forêt est souvent efficace. Celle pour préserver la forêt de la Corniche des forts, à cheval sur quatre villes de Seine-Saint-Denis dont Romainville, l'a prouvé à sa manière ^[5]. Les livres et les films sur ce sujet se multiplient ainsi que les cafés-forêts organisés par des acteurs comme Copeaux

Se repérer dans les labels et les certifications

Les forêts françaises et européennes sont certifiées par le label Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC), créé en 1999. L'association PEFC France réunit les producteurs de bois, les transformateurs et les utilisateurs qui définissent les critères de certification. Mais le Forest Stewardship Council (FSC), qui certifie les forêts tropicales, est considéré comme plus exigeant. Surtout depuis janvier 2017, quand l'émission *Cash Investigation* a obtenu la certification PEFC pour une porcherie, un supermarché ou des réacteurs nucléaires... Les représentants du label ont eu beau arguer qu'« aucun bois ne sortant » de ces sites, il n'y avait « pas tromperie du consommateur », il est apparu que la certification ne se fondait que sur du déclaratif. L'écolabel NF Environnement, géré par l'Afnor et reconnu par le ministère de l'Environnement, prend de son côté en compte l'ensemble du cycle de vie d'un meuble : matières premières, fabrication, transport, recyclage. Enfin, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), remise par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao), distingue un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, spécifique à une zone géographique. Le bois de Charreuse et le bois du Jura ont ainsi obtenu leur AOC en 2018 et en 2019.

Cabana. Néanmoins, cela reste des actions de petite échelle. Dans un contexte de raréfaction de l'argent public, l'ONF est de plus en plus déchiré entre ses missions d'exploitation et de préservation. « *Dernier rempart contre l'industrialisation* », précise Gaspard d'Allens, il ne gère en outre qu'un quart des forêts françaises. Or, alors que le changement climatique les fragilise, il faudrait, comme le rappelle Hervé Le Bouler, massivement investir dans leur adaptation en misant sur la diversité des essences.

■ Naïri Nahapétian

[4] *Etre forêts. Habiter des territoires en lutte*, Zones, 2017.

[5] Le projet initial prévoyait qu'elle soit entièrement détruite pour aménager une base de loisirs et des galeries commerciales. 20 hectares sur 28 sont désormais sanctuarisés alors que le combat continue.